

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 2.50 francs. Abonnement annuel: 69 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 30 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

Fouilleurs d'horizon

Une jeune politicienne me déclare avec ingénuité: «Moi, je suis plutôt du type visionnaire...». Elle ne se prétend nullement inspirée par l'au-delà. Simplement, dans l'idée que les choses vont toujours «de plus en plus», elle définit le futur comme un prolongement mécanique du passé récent, ou plus exactement de l'idée qu'elle se fait du passé récent: «les Suisses démenagent de plus en plus souvent dans un autre canton», «les riches deviennent toujours plus riches et les pauvres toujours plus pauvres», «les Eglises sont de plus en plus désertées», etc. Dans cette perspective, la décision politique se réduit à une acceptation de l'évolution inéluctable des choses.

Ces «visions» poussent toujours à l'unification: les communes doivent fusionner, à l'image des districts, lesquels sont d'ailleurs encore trop petits; les cantons doivent impérativement s'unir pour former des régions; l'école à demi fédéralisée attend de l'être complètement; la future police unique vaudoise rejoindra les autres polices cantonales pour constituer – enfin! – une police fédérale; les universités cantonales autonomes se métamorphosent en facultés de l'*Université Suisse*, etc.

Le problème, c'est que ce ne sont pas des visions. Lors de la campagne de 2003 contre la fusion des cantons de Vaud et de Genève, nous avons été

frappé par le fait que ses partisans ne décrivaient jamais comment ils voyaient la nouvelle entité: ni drapeau, ni capitale, ni coutumes, ni institutions originales, rien! Le dessin des nouvelles frontières lui-même était condamné à changer au gré de nouvelles et incertaines fusions. Pas la moindre vision, donc, juste quelques idées très générales et vaguement chiffrées avec, en arrière-fond, un discours en boucle sur l'audace, l'ouverture et le changement.

Autre type de visionnaires, les «stratèges du Café du Commerce», qui brossent à grands traits l'avenir des prochains siècles, celui du Canton et de la Suisse pour les plus timorés, mais de préférence celui de l'Europe et de la planète. Ou encore les géographes des *think tank*, qui jouent au Monopoly avec les «bassins de population», les «axes routiers forts», les «méga(lo)poles» et autres «pôles d'excellence», et qui vaticinent sur le faite que la Suisse ne formera bientôt qu'une seule grande ville de Bâle à Locarno. Ça n'est pas tragique, pas très sérieux non plus. Mais cela pose la question: est-il pensable de se représenter le futur autrement que comme une projection de ses désirs, craintes et préjugés?

M. Claude Monnier exprime un doute à ce sujet dans le *Matin-Dimanche* du 18 novembre. Il prend

l'exemple d'une amusante annonce publiée par un service du Gouvernement britannique offrant un poste de «chef du Centre Fouilleur d'Horizon». Ce Centre est censé prévoir l'avenir à long et à très long terme. M. Monnier commente: «Les gouvernements sont déjà heureux s'ils peuvent s'offrir un bon service de renseignements, censé les avertir sur ce qui leur pend au nez à l'horizon six ou douze mois. D'ailleurs, ils ont déjà beaucoup à faire avec ce qui va se passer dans le pays et dans le monde ce soir et demain matin.»

M. Monnier ajoute un peu plus bas: «Dans les faits, les seuls «fouilleurs d'horizon» plus ou moins écoutés sont ceux qui [...] viennent, avec leur prédictions, conforter les convictions populaires du moment.»

L'historien Jacques Bainville, qui annonçait la guerre de 1939-1945 au début des années 1920, prétendait au contraire qu'on pouvait tout prévoir, sauf la date. Il ne se disait pas visionnaire. Simplement, une connaissance encyclopédique du passé, une attention continuelle à l'actualité – il lisait chaque jour des quotidiens en cinq ou six langues – lui permettaient de discerner les mécanismes individuels et collectifs à l'œuvre dans les événements: le besoin d'appartenir à une communauté et d'y trouver la sécurité, la situation géographique, le climat, la ou les religions, les mœurs ainsi que

ces facteurs plus mouvants que sont la richesse nationale, la démographie, la qualité des hommes au pouvoir, sans oublier l'influence des autres Etats, des pouvoirs parallèles, occultes ou publics, économiques, religieux, sectaires, idéologiques.

Si on veut, par exemple, essayer de prévoir l'avenir du Canton de Vaud, il faut avoir à l'esprit la ligne complexe de son histoire, l'ampleur et la diversité de sa géographie, ses frontières poreuses du côté de Genève et de Fribourg, l'importance de ses vallées nord-sud, sa culture durablement agricole et viticole, le rôle du protestantisme, l'importance de la présence étrangère sur son sol, ses grands hommes, le rôle délétère des partis... et surtout, surtout la prodigieuse stabilité de la psychologie des peuples, sans le respect de laquelle rien ne peut se faire de grand et de durable.

C'est de la physique politique. Ses lois sont sans doute moins rigoureuses que celles de la physique tout court. Elles n'en cadrent pas moins étroitement la décision politique, la déterminent même quelquefois. L'histoire permet de constater la permanence de ces lois. En ce sens, elles éclairent moins l'avenir au sens strict que le présent de la nation, ce long présent qui passe les générations.

OLIVIER DELACRÉTAZ

Hommage à Hubert Villard

La presse a annoncé le prochain départ en retraite de M. Hubert Villard, directeur de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne (BCU), entré en fonctions en 1986. D'autres que nous préciseront sans doute l'apport de M. Villard à la vie universitaire. Nous voudrions, pour notre part, rappeler ici ce que la musique et les musiciens lui doivent.

Hubert Villard a eu la vision large et ouverte d'un grand commis de l'Etat, doublée de celle d'un humaniste. Lorsqu'il s'est agi, pour le Conservatoire de Lausanne, de passer de la rue du Midi au bâtiment des Galeries du Commerce, l'occasion était rêvée de donner à l'institution les bases indispensables à une bibliothèque musicale digne de ce nom. Mais il fallait pour cela trouver l'interlocuteur autorisé, parfaitement renseigné sur les développements en cours – la perspective numérique était à la porte! –, apte aussi à saisir ce qui fait les particularités de ce domaine.

Aujourd'hui, avec les exigences qu'impose l'accès au nouveau statut des «Conservatoires – Hautes écoles de Musique», on se rend mieux compte de la pertinence des conseils prodigués il y a vingt ans par Hubert

Villard: l'institution de Lausanne est la première de Suisse romande à avoir reçu cette habilitation très recherchée, dans laquelle l'équipement d'une bibliothèque a toute son importance.

Il aurait pu s'établir une concurrence larvée entre le Conservatoire et la BCU. Or, non seulement elle n'a jamais existé, mais au contraire, très rapidement, la spécificité de chacune des institutions a mis en évidence leur complémentarité, source de richesse pour toute la communauté. Un seul exemple le démontre avec clarté: la phonothèque de la BCU abrite 25000 CD, ce qui permet 50000 prêts annuels, aussi demandés par le grand public que par les étudiants en musique. Et ce nombre s'élève à 80000 prêts annuels pour l'ensemble du domaine musical, qui comprend encore deux autres sections, celle des livres et partitions de musique et celle des archives musicales. Un rôle fort remarquable que le Conservatoire n'aurait jamais pu assumer.

Autre fait significatif: malgré le basculement vers des temps à prédominance technologique, Hubert Villard a su conserver une bibliothèque à vocation «généraliste», en favorisant l'accès libre aux collections, en dévelop-

pant la phonothèque (ce latiniste d'origine n'y a-t-il pas favorisé l'introduction du jazz?) et cela en conservant la présence physique de la BCU au cœur de la cité.

Une telle conception de la mission d'une bibliothèque participe de l'identité d'une région, d'un pays. Sans que rien ne l'y oblige, elle la renforce et la vivifie. Les cantons citadins à tendance réformée sont, par nature et tradition, peu ouverts à la culture populaire, voire locale. Or Hubert Villard, lui, a soutenu des projets comme le *Catalogue Gustave Doret* ou le volume *De la Musique et des Vaudois*. Récemment encore, les collections se sont enrichies du manuscrit de la Fête des Vignerons de 1977 signé Jean Balissat et de toute son œuvre. Une telle ouverture est à cent lieues du populisme ou de l'esprit de chapelle. Elle ne fait que refléter et souligner l'intensité de la vie culturelle et ses divers aspects avec des dossiers comme ceux d'Ernest Ansermet, de Carl Schuricht, de Pierre-Alain Tâche ou d'Henri Scolari.

Enfin, la BCU apporte une contribution majeure à la conservation et à l'illustration de notre patrimoine – qu'ici encore elle est seule à pouvoir assumer –, celui de l'édition musicale,

soit la publication de manuscrits conservés dans ses collections, au total une cinquantaine de catalogues ou d'inventaires, liés à l'identité musicale vaudoise et à son esprit, d'Aloÿs Fornerod, de Jean Apothéloz, de Robert Mermoud à Jean-François Bovard. Ici, les chiffres prennent tout leur sens, en songeant aux cent-vingt fonds constitués et aux 35000 partitions musicales imprimées acquises sous le directorat d'Hubert Villard.

Ces vingt et un ans d'activité laissent une trace durable et féconde qui vont au-delà du cadre musical. Hubert Villard a porté l'avenir de la BCU, en faisant d'elle la quatrième institution de son espèce en Suisse, en volume et en rayonnement. Avec une intelligence supérieure, il a su précéder les événements et leurs conséquences. Il a «vu» à la fois Mozart et Boulez, mais sans oublier la réalité plus immédiate. Homme de réflexion, mais non de cabinet, il a protégé et encouragé la recherche. En étroite collaboration et en pleine confiance avec Jean-Louis Matthey, homme cultivé et sensible, il a forgé un outil de travail sur le plan musical dont nous avons à être fiers.

JEAN-JACQUES RAPIN

L'Été des Sept Dormants, roman à la mémoire d'un ange

La musique est, dès aujourd'hui, notre mémoire d'outre-tombe. Ce qu'on chanterait dans la mort, si on y chantait.

L'ouverture du chef-d'œuvre de Jacques Mercanton, *L'Été des Sept Dormants*, se fait sur l'audition d'un disque par un des protagonistes, Maria Laach, personnage énigmatique, âme d'une pension de jeunes gens située au bord du Danube, aux confins de la Haute-Autriche et de la Bavière. Immédiatement le lecteur comprend qu'on n'écoute pas de la musique dans ce lieu pour se distraire. La manière rituelle avec laquelle Maria pose le disque sur le plateau invite déjà à participer à un mystère quasi religieux – si la religion est ce qui nous relie à l'au-delà: «Au passage de l'aiguille [s'éveillent] les violons et les voix, comme un à un se lèveront les morts, dit-elle, au vol de l'ange.» Bizarrement, la musique évoquée dans cette page ne comporte ni violons ni voix: «Elle préfère à tout autre morceau cette symphonie pour instruments à vent, aux harmonies dissonantes et très âpres, où, entre les cuivres étouffés, qui s'éclairent parfois d'une lueur fauve, un choral creuse sa route, comme un homme prisonnier dans la nuit.» Cette admirable description ne laisse aucun doute sur l'identité de l'œuvre: il s'agit de la *Symphonie d'instruments à vent*, composée en 1920 par Stravinsky à la mémoire de Claude Debussy.

Dans cette courte pièce austère et hiératique, à la dureté presque minérale, le compositeur russe réactualisait l'ancienne forme du tombeau chère aux luthistes du XVII^e siècle: un monument élevé à la mémoire d'un disparu. Hors de toute appropriation liturgique, cette œuvre, qui mêle le primitif et le moderne, est profondément religieuse, avec le retour du choral à la fin, à la fois grandiose et apaisé, mais surtout recueilli comme une prière. Dès le commencement du livre, quelques thèmes essentiels sont exposés: la mort, les anges, la Résurrection, la communion avec les défunts. Pendant le roman, il ne sera plus question de l'étrange symphonie de Stravinsky, mais elle réapparaît par symétrie en résonance à la fin, à la mort d'un protagoniste, la mort d'un ange.

Au cours du récit, la présence de la musique reste régulière, voire obsédante, à tel point qu'elle pourrait paraître le surcharger, avec ses références nombreuses et récurrentes. Plus de vingt composi-

teurs sont cités, de Palestrina à Berg, en passant par Bach, Haydn, Schubert, Reger, Mahler, Bruckner, Debussy, Fauré, etc. Chaque mention musicale a non seulement sa place mais sa fonction dans l'économie du roman. Par exemple, le début d'un chapitre:

Dans la forêt de septembre. *Je me remémore la mélodie de Fauré, tandis que nous allons à travers les bois d'Heiligenbrunn qui commencent à peine à jaunir, avec quelques rousseurs au fond des allées, entre les branches encore touffues. Il glisse une pluie douce, imperceptible, une sorte de bruine, qui, par les sentes paraît souffler du fleuve, en contrebas, le ciel d'un gris perlé au faite des arbres: la douceur même de la musique, pénétrante, vous enveloppe dans son murmure.*

Que manquera le lecteur ignorant la mélodie de Fauré? Un complément sensoriel à l'évocation du paysage automnal; une amplification des sensations à travers les subtiles harmonies de Fauré, la tonalité mélancolique de fa mineur, l'accompagnement du piano et ses accords liquides, doucement arpégés dès la deuxième strophe. Celui qui connaît la mélodie se remémorera peut-être aussi le poème de Catulle Mendès dont les vers prolongent le tableau de Mercanton:

*Ramure aux rumeurs amollies,
Troncs sonores que l'âge creuse,
L'antique forêt douloureuse
S'accorde à nos mélancolies.*

...

Les citations qui ponctuent le livre servent à appuyer une sensation, solenniser un moment, et surtout offrir une ouverture vers un ailleurs (un "autre royaume" selon l'expression de Maria) qui multiplie les possibilités d'interprétation. Pour celui qui ignore le morceau évoqué, ou dont le souvenir s'est éloigné – car quel lecteur peut se targuer d'être familier de tant de références? –, cela fonde une énigme; de toute façon, une telle pratique prolonge le livre par des ramifications imprévues, l'agrandit d'une dimension extra littéraire, l'ennoblit. Parfois cette participation revêt un caractère proprement litanique. C'est le cas du vieux chant de Heinrich Isaac *Innsbruck ich muß dich lassen*, présent à chaque moment d'émotion, associé aux larmes de la séparation. Le début de la deuxième strophe inscrit dans le cœur du lecteur la prémonition du drame à

venir: «*Groß Leid muß ich jetzt tragen,...*» Les citations en langues étrangères – jamais traduites –, outre qu'elles apportent leur musicalité propre, utilisent le procédé wagnérien du leitmotiv. Ainsi l'injonction de Virginia Woolf «*Fear the death by water*» ou ce vers sublime de García Lorca: «*También se muere el mar.*»

* * *

Le roman se présente sous la forme d'une chronique exposée par Nicolas, le narrateur, double subtile de l'auteur et seul personnage dont nous ignorons le patronyme. Il raconte ses trois séjours à la pension de Waldfried et la fascination exercée sur lui par Maria Laach, mais aussi par un jeune pensionnaire belge, Bruno Van der Weiden. C'est un être fragile et gracieux, intuitif et nerveux, source de soucis pour les autres à cause de son instabilité psychique, ses étourdissements, ses fugues et surtout des tendances suicidaires, confortées par une morbide fascination pour la noyade (c'est un scout marin). Toutefois, sa courtoisie un peu distante d'aristocrate élégant inspire le respect de ses camarades. Pour Maria et Nicolas, pas de doute: c'est un élu, surnommé «l'ange de Bruges» ou «le cygne des Flandres». Hélas incapable de prendre son avenir en charge, Bruno apparaît inéluctablement voué à un destin tragique: on retrouvera son corps sur une rive du Danube, et on ignore s'il s'agit d'un accident ou d'un suicide.

Or la personnalité de Bruno est étroitement liée à l'œuvre musicale centrale présente dans le roman: le *Concerto à la mémoire d'un ange* d'Alban Berg. Les circonstances de la composition confèrent à ce concerto des résonances exceptionnelles, puisqu'il célèbre la mémoire d'une jeune fille morte dans sa dix-huitième année, Manon Gropius, fille de la veuve de Gustav Mahler. L'œuvre peint le portrait de cette élégante adolescente, évoque les lieux où elle a vécu. Puis c'est la brusque irruption de la mort, et enfin l'acceptation de l'irréparable à travers un chant pur et rayonnant, tiré du choral conclusif de la cantate BWV 60 de Bach, cité *in extenso* dans le dernier mouvement: «*Es ist genug: Herr, wenn es dir gefällt...*».

Le projet de l'écrivain apparaît dès lors semblable à celui du musicien, ce

d'autant que le concerto s'inscrit aussi dans une structure narrative: élever une stèle à la mémoire d'un jeune disparu. Dans le cas de *L'Été des Sept Dormants*, il s'agit d'un être fictif, ou tout au moins présenté comme tel; Mercanton était un homme secret et pudique, peu enclin à livrer les éléments de sa biographie pour nous éclairer sur ce sujet. L'originalité du roman est d'intégrer le concerto qui devient un thème récurrent à partir du milieu du récit. Maria, Bruno et Nicolas sont réunis. Maria s'adresse à Bruno:

– *Ensemble, nous écoutons beaucoup de musique. Les disques de Monteverdi que tu m'as donnés, les chorals d'orgue de Bach, des symphonies de Bruckner, qui sont le chant vaste et profond de notre pays du Danube. Et aussi ce concerto pour violon d'Alban Berg, que tu dois connaître, Nicolas, la dernière œuvre qu'il ait achevée. Si douloureux, si déchiré, avec ses intervalles excessifs, du plus aigu au plus bas, qui finissent par se fondre et se réconcilier dans ce choral très grave, d'une paix surnaturelle.*

Puis, comme Bruno ouvrait la fenêtre donnant sur le terrain de football, elle eut un geste à peine esquissé dans sa direction, et, chuchotant à mon oreille, les paupières closes:

– *A la mémoire d'un ange.*

Plus tard, après une nouvelle audition du concerto, Bruno est plus explicite encore: «Je célèbre mon deuil: à la mémoire d'un ange. C'est sous cette figure trompeuse que tu te souviendras de moi.»

Ainsi est transférée la dédicace du concerto vers Bruno. Son destin est scellé, Maria le sait, cette certitude étant comme tirée des obscures profondeurs d'un rêve. Dès lors, le roman se reflète dans le concerto jusqu'à la fin, jusqu'aux funérailles de Bruno, chez les Trappistes d'Engelhardszell, où le choral de la cantate de Bach cité par Berg est chanté par les garçons de Waldfried. "Ange" et "paix", ces mots sont contenus dans les noms de lieux; tout comme la sérénité retrouvée est incluse dans la musique de Bach, porteuse de divines certitudes. Ce jeu de miroir est conforme à la réputation de Mercanton (et du narrateur) à exprimer des sentiments forts. Il préfère les déléguer: les notes sont plus mystérieuses que les mots.

JEAN-BLAISE ROCHAT

Frank Martin: *Le Vin herbé*

«Seigneurs, vous plaît-il d'entendre un beau conte d'amour et de mort. C'est de Tristan et d'Iseut la reine. Ecoutez comment, à grand'joie, à grand deuil, ils s'aimèrent, puis en moururent un même jour, lui par elle, elle par lui.» C'est ainsi que débute le roman de Tristan et Iseut dans la remarquable adaptation faite par l'écrivain et romaniste Joseph Bédier, parue en 1900. Trente-huit ans plus tard, le compositeur genevois Frank Martin, intéressé par la légende médiévale, met en musique un épisode de cette version, celui où Tristan, à bord du bateau qui mène Iseut en Cornouailles où elle doit épouser le roi Marc, boit avec elle le fameux philtre d'amour, appelé aussi «vin herbé». Cette première version est créée à Zurich en 1940, mais, comme elle dure à peine 35 minutes, Martin la complète par deux autres extraits, *La Forêt du Morois* et *La Mort*, auxquels il ajoute un prologue (le texte, mis en musique, cité au début de cet article) et un épilogue, afin que l'œuvre «puisse être donnée seule lors d'une soirée».

Cet oratorio profane est écrit pour un chœur de chambre (12 voix), qui joue, comme dans la tragédie grecque, le rôle de narrateur et commentateur et d'où se détachent des solistes incarnant les différents personnages, et un octuor instrumental (deux violons, deux altos, deux violoncelles, une contrebasse, un piano). Tant sur le plan de l'effectif instrumental que du langage musical, on est loin, très loin, du *Tristan* de Wagner avec lequel il eût été illusoire de rivaliser¹. Mais cette modicité des moyens matériels utilisés par Martin est inversement proportionnelle à la force émotionnelle et expressive que dégage l'œuvre qui est, selon l'auteur lui-même, «la première [...] dans laquelle [il a] parlé [s]a propre langue»; ce *Vin herbé* déclenche alors chez le compositeur (il a déjà 50 ans!) un prodigieux processus créateur dont les fruits seront, en une dizaine d'années, une impressionnante série de chefs-d'œuvre, sans équivalent ou presque au XX^e siècle, qui assoira définitivement sa réputation internationale: *Le Cornette*, *Six monologues de Jedermann*, *In Terra*

Pax, la *Petite symphonie concertante* et, sommet musical et spirituel absolu, *Golgotha*, «première grande Passion de l'histoire de la musique depuis Jean-Sébastien Bach» (H. Halbreich).

De ce *Vin herbé* n'existait, à notre connaissance, que l'ancienne version, de loin pas négligeable, dirigée par Victor Desarzens avec le compositeur au piano, disponible dans le coffret intitulé *En compagnie de Frank Martin* paru en 2004 (voir *La Nation* N° 1748 du 24 décembre 2004). C'est dire qu'une version moderne se faisait attendre: elle vient de paraître chez l'éditeur français Harmonia Mundi, mais, à l'exception du rôle d'I-solde, avec des interprètes germaniques. La réalisation est très soignée: les instrumentistes sont excellents (ils sont membres de la Philharmonie de Berlin, c'est tout dire...), le chœur ne l'est pas moins, bien qu'un peu trop fourni (vingt-cinq chanteurs au lieu des douze prévus par Martin) et les solistes tiennent leur rôle de façon plus qu'honorable. Les menues réserves sont à mettre sur le compte de la diction (que les syllabes «in»,

«on» ou «an» sont difficiles à prononcer pour des non-francophones!); même la soprano française Sandrine Piau nous déçoit quelque peu par le manque d'articulation du texte. Mais n'en tenons pas trop rigueur aux interprètes qui nous proposent la version en français, alors qu'elle existe, prévue et agréée par le compositeur, celle en allemand! Nous voici donc enfin en possession d'une version moderne de référence de ce chef-d'œuvre, hélas trop peu joué en terre francophone.

FRÉDÉRIC MONNIER

Référence: Frank Martin, *Le Vin herbé*. S. Piau, S. Davislim, J. Böhnert, RIAS Kammerchor, Scharoun Ensemble, dir.: Daniel Reuss. 2 CD Harmonia Mundi HMC 901935.36.

¹ Le «chromatisme intégral» dont parle Martin à propos de son style dès cette époque n'a pas grand-chose à voir avec celui de Wagner. Par ailleurs, le compositeur emploie parfois la technique du dodécaphonisme, mais de façon si expressive et personnelle qu'on ne remarque rien à l'écoute.

Lex Koller: abrogation ou assouplissement?

L'acquisition d'immeubles en Suisse par des étrangers a été légalement restreinte depuis 1961. La crainte était alors particulièrement forte de voir le sol helvétique passer petit à petit entièrement sous l'emprise de l'étranger. Ce régime de limitation subit de nombreuses modifications, plus ou moins strictes, au fil des décennies: Lex von Moos, Lex Celio, Lex Furgler, Lex Friedrich et finalement en 1997 Lex Koller, que le Conseil fédéral propose aujourd'hui d'abroger.¹

La loi actuelle

Actuellement, tous les étrangers résidant légalement en Suisse peuvent acquérir un bien-fonds comme résidence principale; ils peuvent également acquérir sans restriction de l'immobilier commercial. Les restrictions d'achat d'immobilier suisse par des étrangers résidents ou non-résidents ne concernent donc que les acquisitions de résidences secondaires et les biens d'investissement (immobilier résidentiel), ainsi que toutes les formes indirectes permettant à un étranger de bénéficier de fait d'un pouvoir de disposition sur un immeuble (prêt, société immobilière, etc.)

Si les étrangers non-résidents en Suisse sont soumis quelle que soit leur nationalité aux restrictions de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE), les accords bilatéraux signés avec l'Union européenne favorisent les ressortissants des Etats membres de cette dernière par rapport aux autres. Les Européens résidant en Suisse (permis B) peuvent investir sans restriction dans la pierre, alors que les autres doivent attendre leur permis d'établissement (permis C) pour échapper à la LFAIE.

La loi fédérale interdit en principe tout achat de biens fonciers à titre d'investissement; les exceptions concernent les acquisitions par héritage ou par des institutions de prévoyance.

Pour les résidences secondaires, la loi a institué un régime d'autorisations contingentées par canton. Quatre cantons reçoivent trois quarts des autorisations: Valais (418 en 2005), Grisons (270), Tessin (236) et Vaud (216). Les cantons désignent des communes touristiques auxquelles ils attribuent librement les autorisations LFAIE dans la limite de leur contingent. Depuis 2002, les ventes de logements de vacances entre étrangers ne sont plus soumises au contingentement. Ces dernières années, la demande provenant de non-résidents en Suisse étant beaucoup plus forte que ce que permettraient les contingents, la loi a été contournée de manière plus ou moins «sportive». Le Conseil fédéral a d'ailleurs décidé, le 14 novembre dernier, d'augmenter de 80 unités, au maximum légal, le contingent total des autorisations pour logements de vacances.²

Le projet du Conseil fédéral

Aujourd'hui, le Conseil fédéral estime qu'il n'existe plus de risque d'emprise étrangère sur le sol indigène. Au contraire: «Des investissements étrangers directs dans la construction de logements peuvent créer ou maintenir des places de travail et augmenter l'offre en appartements à louer qui se fait rare à beaucoup d'endroits.» De plus, la discrimination envers des étrangers non établis en Suisse serait une atteinte grave au principe d'égalité.

Notre gouvernement central propose donc d'ouvrir de manière illimitée le placement de capitaux par des étrangers (domiciliés ou non) dans

l'immobilier suisse (commercial ou résidentiel).

Pour le Conseil fédéral, le seul problème reste la multiplication des résidences secondaires (les fameux lits froids) et la pression qu'elle entraîne sur «la qualité des paysages qui constituent le capital touristique des régions de montagnes.»³

La question n'est donc pas la nationalité de celui qui construit, mais l'affectation de la construction. Les résidences secondaires de Suisses ou d'étrangers doivent être régulées. Pour ce faire, la Confédération se propose d'édicter un nouvel alinéa à l'article 8 à la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT): «[Les cantons] désignent les territoires où des mesures particulières doivent être prises en vue de maintenir une proportion équilibrée de résidences principales et de résidences secondaires.»

Selon le projet: «Cela leur laisse le choix de mesures différenciées et adaptées aux données locales. Il peut s'agir par exemple de fixation de quotas [entre les résidences secondaires et les domiciles principaux pour les nouveaux immeubles] ou de contingents, de la délimitation de zones affectées principalement aux résidences principales ou secondaires dans les plans d'affectation, de coefficients minimum d'utilisation du sol (pour éviter la dispersion de petits chalets), de taxes compensatoires ou encore de mesures fiscales ou de politique foncière.»

«[...] Pour soutenir les cantons et les communes dans leur mise en œuvre, l'administration prévoit (sous-entendu: généreusement) de constituer un groupe de travail [...] qui sera chargé d'élaborer des recommandations (il faut comprendre: des directives contraignantes en pratique...) et d'assurer la coordination (c'est à dire l'application uniforme de la pratique administrative fédérale).»

Un délai de trois ans est laissé aux cantons pour adapter leur plan directeur; ce n'est qu'à l'échéance de ce délai que la LFAIE sera effectivement abrogée. Dans les cantons qui n'auront pas pris les mesures nécessaires à l'expiration des trois années, «aucune nouvelle résidence secondaire ne sera plus autorisée.»

Quelques réactions

Si l'abrogation de la LFAIE était, il y a peu, vivement demandée par les milieux immobiliers et touristiques désireux de rendre le marché suisse plus attractif ainsi que par les milieux libéraux et socialistes pour des motifs idéologiques de non-discrimination et d'ouverture au monde, le vent semble aujourd'hui avoir tourné.

Dès la publication du projet d'abrogation du Conseil fédéral, M. Franz Weber et les partis nationalistes ont immédiatement annoncé leur opposition totale à ce projet. Ils ont été rapidement rejoints par l'UDC qui a décidé de refuser le texte préparé par le département de M. Christoph Blocher. Les milieux écologistes ont également fait savoir qu'ils se joindraient à un référendum si les mesures d'accompagnement en matière d'aménagement du territoire n'étaient pas renforcées (dans une mesure qu'on devine inacceptable pour l'économie). Même les socialistes, à la suite du lobby des locataires, l'ASLOCA, semblent hésiter devant un texte qui, par son ouverture au monde, mettrait les locataires de chez nous entre les mains de spéculateurs étrangers qui ne seraient, tout compte fait, pas moins cupides que les Suisses, au contraire.

Dans les milieux immobiliers même, des craintes se font sentir qu'une ouverture totale du marché à des investisseurs non domiciliés pourrait entraîner une forte pression sur un marché déjà en plein essor. Au vu de l'importante demande que connaît l'immobilier commercial déjà libéralisé, on peut craindre que le marché du résidentiel soit faussé par des investisseurs désireux, non pas de réaliser des rendements locatifs, mais de placer de l'argent dans le coffre-fort de l'Europe. Actuellement, il ne se passe pas de semaine sans l'annonce du rachat à des prix exorbitants d'immeubles commerciaux en Suisse par des étrangers.

Nous devons également avouer un certain scepticisme face à une abrogation totale de la Lex Koller. En effet, un investisseur domicilié en Inde est forcément moins conscient des réalités locales du marché locatif et du droit du bail suisse qu'un propriétaire helvétique. De plus, une nouvelle augmentation massive des prix de l'immobilier pourrait exclure les locaux de l'accession à la propriété foncière, particulièrement dans les villes.

Quant au problème des résidences secondaires, s'il est évident dans certaines stations ou sites touristiques, le projet du Conseil fédéral censé y répondre est inutile et inadapté.

Inutile, car les cantons et les communes ont aujourd'hui déjà la compétence d'édicter des règles d'aménagement du territoire pour lutter contre les lits froids ou pour permettre aux populations locales de se loger encore dans leurs villages. Des communes, telles Crans, Zermatt ou Chardonne, ont déjà pris de telles mesures, approuvées par les populations concernées et adaptées à la situation réelle de l'immobilier local. Nul besoin que la Confédération s'en mêle; chaque canton est seul capable d'évaluer comment concilier sau-

vegarde du paysage, développement économique et promotion touristique à long terme! Nous ne voyons dans le projet du gouvernement central qu'une nouvelle tentative d'emprise fédérale sur la politique territoriale des cantons.

Le projet du Conseil fédéral est également inadapté. Il n'est, en réalité, pas tout à fait égal qu'une résidence secondaire soit occupée par un Suisse ou un étranger non domicilié. En effet, le milliardaire russe ne viendra certainement pas plus d'une semaine dans sa résidence grisonne, alors que le Vaudois montera peut-être toutes les fins de semaine dans son petit chalet des Diablerets. C'est aussi une question d'attachement.

Une ouverture totale du marché immobilier suisse aux capitaux étrangers n'est donc pas souhaitable au vu des risques de surchauffe et d'éviction des Suisses de la propriété foncière, particulièrement urbaine. D'un autre côté, la loi actuelle est sans doute trop rigide et opère des distinctions inutiles. Par exemple, la détention de parts de fonds immobiliers non cotés est soumise aux règles de la LFAIE, alors que la définition même d'un placement collectif de capitaux implique que l'investisseur n'a pas de droit sur les biens détenus, ni de part à la gestion, mais seulement une prétention financière à la quote-part de la fortune et des bénéfices totaux. Une libéralisation de l'acquisition de placements immobiliers par des étrangers serait donc tout à fait envisageable. De même, un assouplissement des règles d'acquisition pour tous les étrangers résidant en Suisse ne poserait certainement pas non plus de problème.

OLIVIER KLUNGE

¹ FF 2007 5455 ss.

² Communiqué du DFJP

³ FF 2007 5478

Un intellectuel

Jeanlouis Cornuz, enseignant au Gymnase, journaliste, écrivain, vient de mourir. Nos lecteurs d'un certain âge se souviennent des polémiques très personnelles qu'il échangea durant des années avec notre ancien rédacteur en chef André Manuel. Il écrivait dans *Le Peuple-La Sentinelle*, puis dans *Domaine Public*. L'hebdomadaire de gauche, aujourd'hui électronique, lui a rendu hommage en mentionnant les billets qu'il a livrés en plus de vingt ans de collaboration, au nombre «oriental» de mille et un, selon M. André Gavillet.

Cornuz était le prototype de l'«intellectuel de gauche»: agnostique, nourri d'existentialisme, sceptique à l'égard du Parti (c'est ainsi qu'on parlait des communistes à l'époque), antimilitariste, fonctionnant au sentiment pour les questions politiques et sociales. Son visage était profondément buriné, ses yeux inquiets, sa démarche pensive. Tourmenté perpétuel, il était de ces maladifs résistants qui, n'allant pas plus mal avec l'âge, semblent aller de mieux en mieux.

Tout ce qui était aligné, toute affirmation péremptoire, toute personne sûre d'elle-même l'inquiétaient.

Il n'avait jamais de problème de discipline. En deux ans, je l'ai entendu une fois hausser légèrement la voix: «Écoutez, vous m'ennuyez, allez donc boire un thé tilleul!» Je ne sais pas s'il aurait aimé qu'on le dise, mais il exerçait sur ses élèves une réelle autorité, qu'il tenait de sa capacité à créer des relations personnelles et sans arrière-pensée avec chacun d'eux. Il se vouait avec une amabilité insistante à nous faire lire, écrire et réflé-

chir: «Vous devrez écrire beaucoup, nous avait-il dit en début d'année. Je veux que vous écriviez beaucoup de pages, c'est ainsi que l'on apprend.» A l'époque, je jugeais ces considérations un peu trop quantitatives, mais c'est lui qui avait raison.

Un jour, il s'avise que je porte une broche émaillée aux armes de la Renaissance vaudoise. Il me demande, c'était le but confusément recherché, de quoi il s'agit. Comme s'il ne le savait pas! Rouge comme une tomate, je réponds je ne sais plus trop quoi, mais ça ne devait pas être bien fameux. Il hoche la tête, un peu navré, et retourne au pupitre de son pas flottant...

Je me risquai ultérieurement à présenter «Enquête sur la monarchie», le gros ouvrage de Charles Maurras. C'était encore de la provocation, mais au fond, pour qui connaissait Cornuz, sans grand risque. Il était scrupuleux au point qu'il aurait plutôt eu tendance à remonter la note du petit questionnaire que j'étais pour ne pas risquer d'être injuste. Pour cet exposé, M. Regamey m'avait prêté quelques photos où il se trouvait aux côtés de Maurras. Un de mes disciples demandant qui était ce Monsieur, Cornuz dévia en *corner*: «C'est un avocat, et aussi un remarquable interprète de Brahms...»

Nous nous sommes croisés dans la rue il y a une petite année. A la dame qu'il accompagnait, il me présente et ajoute: «Ce monsieur est un maurrasien».

Ce fut un excellent enseignant.

D.

Réabonnement 2008

Pas d'instantané grand format de M. Christoph Blocher, pas de titres sanglants, pas de scoupe sur l'engagement de Mlle Paris Hilton en faveur des éléphants alcooliques des Indes ! Pas d'appel électoral, pas de mise en accusation fracassante des hôpitaux, de l'armée ou du Conseil synodal. Pas de délation non plus : que M^{me} Lyon censure ceci ou cela, ce n'est pas de nous que vous l'apprendrez !

La Nation offre à ses lecteurs un certain nombre de réflexions sur tous les sujets concernant de près ou de loin le bien commun du Canton de Vaud. *La Nation* soutient certains référendums ou initiatives qui lui semblent aller dans le sens de l'intérêt vaudois. Elle sert encore de plate-forme publicitaire aux *Cahiers de la Renaissance vaudoise* et vous fait connaître les prises de position de la Ligue vaudoise sur les votations – jamais sur les élections. Des échos qui nous reviennent, nous pouvons déduire que notre journal est aussi lu dans des milieux qui ne sont pas les nôtres, en particulier ceux de l'administration.

Nous éprouvons toujours une grande satisfaction à publier des personnes de tous les âges, des 20 ans de M. Félicien Monnier, auteur dans la dernière *Nation* de «Droit international et politique interne», aux 93 ans de M. Philibert Muret dont on peut lire un article dans le présent numéro. Les trente-quatre personnes, réparties sur quatre ou cinq générations, qui forment l'équipe rédactionnelle s'entendent parfaitement, sinon toujours sur la musique, le sport, le scoutisme et l'informatique, du moins sur la nécessité du service au Pays de Vaud, nation formée en Etat au XIII^e siècle et membre souverain de la Confédération helvétique. Ils y consacrent, bénévolement, du temps et de l'énergie et s'emploient régulièrement à faire vivre notre journal.

Comme le signale le bulletin de versement encarté, c'est le moment du réabonnement, que nous ne vivons jamais sans quelque inquiétude. Notre travail ne coûte rien, mais il faut payer l'impression et le port du journal. Malgré l'augmentation du prix du papier et les exigences accrues de la Poste en matière de tri préalable des envois qui ont déterminé un «ajustement» – incontesté par la Rédaction – des factures de notre imprimeur, nous avons décidé de maintenir cette année encore le prix de 69 francs par abonnement (30 francs pour les gymnasiens, apprentis et étudiants).

Les versements supérieurs et les dons de certains de nos lecteurs sont donc plus que jamais les bienvenus, et nous permettront de continuer à servir l'abonnement à de vieux lecteurs au bénéfice d'une retraite un peu serrée. Ils nous permettront aussi de soutenir plus énergiquement l'initiative «Ecole 2010 – Sauver l'Ecole» (au fait, avez-vous déjà signé et renvoyé la feuille?).

LA RÉDACTION

Encore le scoutisme

La dernière *Nation* a révélé à ses lecteurs l'intérêt du Mouvement de la Renaissance vaudoise pour le scoutisme. Ce n'est pas un vétéran, titulaire d'un casier judiciaire scout chargé, qui va s'en plaindre. Il se sent au contraire pressé d'appuyer la résistance de quelques groupes (la Brigade de Sauvabelin déjà citée, à laquelle il faut ajouter notamment le groupe veveysan du Vieux Maze) à la prétention du Mouvement scout de Suisse de connaître les noms et adresses de tous les scouts, en vue de diffuser une littérature pédagogique uniforme et discutable. La Suisse est sortie péniblement du psychodrame des fichiers, ce n'est pas le moment d'y retomber ! Le mouvement scout étend ses ramifications dans le monde entier, mais laisse entièrement libres les groupes locaux, bien vivants et très différents.

Différents oui, mais fidèles aux principes de base posés par Baden-Powell, qui font toute la valeur et l'originalité du mouvement : l'énoncé d'un code moral – la Loi en dix articles – et l'engagement de s'y conformer au service du pays – la promesse. Hors de là, pas de scoutisme ! L'application dans la vie de tous les jours, exercée dans toutes sortes de camps et autres aventures, se résume dans une formule qu'affectionnait son fondateur : «Le scout, acceptable dans un salon, indispensable dans un naufrage !»

On déplore volontiers aujourd'hui que «la jeunesse manque de repères». Eh bien des repères, en voilà ; et la réaffirmation constante de ces repères explique la place importante du mouvement scout – à côté d'autres qui ont aussi leur valeur – parmi les jeunes de ce pays et d'ailleurs.

E. J.

PHILIBERT MURET

Revue de presse

Un peu de bon sens...

... grâce à Claude Monnier dans un article intitulé «La politique, c'est flou!», publié dans *24 heures* du 30 octobre :

[...] Je trouve donc amusant les appels du lendemain de nos élections nationales, nous exhortant à quitter les affrontements de tripes pour en revenir aux débats d'idées et aux projets. Très noble, d'accord, mais très à côté de la plaque. Car dressons une petite liste, non exhaustive bien entendu, des forces floues qui interviennent dans le jeu politique : il y a les idéologies, qui font musique de fond ; et puis les exercices de séduction ; les belles gueules ; les discours ronflants ; les manifs de rue ; le tournicotis des lobbyistes ; la déferlante des médias ; la rogne des quartiers ; la lutte romaine des professions défendant leur pré carré ; les régions ; les villes ; les campagnes ; les classes sociales ; les étrangers riches et les étrangers pauvres ; la presse internationale ; l'état du business ; le taux des crédits ; l'inflation... Mon Dieu, si je continue, j'en aurai pour mille ans.

Mais à partir de toutes ces forces floues, le monde politique doit produire une salade de poulet royale, une salade qui ait de la gueule, qui nous rassure sur notre avenir et qui fasse l'admiration du monde.

Dès lors, qu'un parti national ait remporté 29% des voix au lieu de 26,6 précédemment est une bien petite chose dans le salmigondis général des forces floues.

Nous n'allons pas perdre le nord pour si peu, tout de même. [...]

Enfin !

Identité

Sous le titre *Isabelle Moret* : «Les radicaux doivent imposer leur identité», 24 heures du 16 novembre publie une interview de la conseillère nationale vaudoise.

L'étoile montante d'un parti en dégringolade y proclame ses ambitions au sein de l'appareil du parti suisse, voire vaudois, du rapprochement avec le Parti libéral et Ecologie libérale, de l'alliance électorale avec l'UDC, mais ne dit pas une parole sur le Canton.

Quant à son profil : «...je fais partie d'un centre droite moderne et progressiste, qui s'engage pour la libéralisation économique et sociétale.» Nous voilà renseignés.

Il est des silences plus explicites que certains mots.

Ph. R.

L'amnésique

Sous le titre : «Faites comme je dis» (signé : DEY), *La Liberté* du 10 novembre nous parle du nouveau cheval de bataille de Joseph Zisyadis :

[...] Il déposera une initiative parlementaire visant à interdire les doubles mandats. En hommage, probablement, à un politicien popiste vaudois qui alla il y a quelques années jusqu'à occuper, parallèlement à sa charge de secrétaire cantonal du parti, quatre mandats simultanés :

conseiller national, député, constituant et conseiller communal. Mais ce n'est pas la première fois que les griseries de la politique rendent Josef Zisyadis amnésique. Les couloirs de l'administration vaudoise bruissent encore du souvenir d'un éphémère conseiller d'Etat popiste venu s'inquiéter, par un beau matin de décembre 1996, de ce qu'il était advenu de son treizième salaire. On lui avait rappelé que les conseillers d'Etat avaient vu leur treizième salaire supprimé, suite à la motion d'un certain Josef Zisyadis. [...]

Et dire qu'il y a encore des gens pour prendre le camarade Joseph au sérieux !

Le Coin du Ronchon

Démocratie : jamais deux fois !

La démocratie est basée sur le principe selon lequel le peuple a toujours raison lorsqu'il s'exprime dans le sens voulu par les médias. Si le peuple vote «faux» (c'est-à-dire juste), c'est qu'il n'a pas été suffisamment informé. On lui explique alors encore une fois les choses avant de lui faire repasser l'examen. Jusqu'à ce qu'il vote «juste» (c'est-à-dire faux). Une fois que c'est fait, on dit que «la volonté populaire s'est clairement exprimée» et on ne demande plus l'avis de personne sur le sujet en question.

On peut en tirer le principe mathématique-institutionnel suivant : on ne devrait jamais voter deux fois sur le même sujet. Les mauvais résultats ne se rattrapent en effet jamais, tandis que les bons sont toujours trop fragiles pour être exposés au risque d'un retournement de situation.

Il en va de même pour les élections : deux tours, c'est certes deux tours de trop, mais c'est aussi un tour de trop dans une optique trivialement démocratique. Les Vaudois viennent d'en faire la cruelle expérience avec l'élection de leurs représentants au Conseil des Etats : les journalistes qui «tiraient la gueule» au soir du 21 octobre ne parvenaient plus à contenir leur joie trois se-

maines plus tard, rivalisant d'exclamations laudatives pour saluer l'élection inattendue et contre nature de deux politiciens de gauche. (Et la vérité est que cette satisfaction des journalistes nous a davantage affligé que celle des candidats élus !) On aurait dû s'en tenir aux premiers résultats et ne pas tenter le diable...

Après un tel résultat électoral, on ne peut hélas plus rien refuser aux socialistes. Il faut, sans tarder et sans rechigner, accéder à leurs revendications. A commencer par celle, souvent entendue, de supprimer le Conseil des Etats.

LE RONCHON

INITIATIVE

«ECOLE 2010 – SAUVER L'ECOLE»

Le temps passe si rapidement. Voici maintenant six semaines que «Sauver l'Ecole» a été lancée. Et le mois de décembre n'est pas des plus utilisables. Il importe de faire en sorte que l'initiative aboutisse. Nous attendons de chaque lecteur un effort réel.

On peut commander des feuilles de signatures ainsi que des bulletins de versement à notre secrétariat, au 021 312 19 14 de 8h00 à 10h00. On peut recourir au fax : 021 312 67 14. On peut utiliser internet : secretariat@ligue-vaudoise.ch. On peut même nous écrire, à l'adresse de *La Nation*.

LA NATION

Rédacteur responsable :
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration :
Place Grand-Saint-Jean 1
Case postale 6724, 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)
Fax 021 312 67 14

Internet : www.ligue-vaudoise.ch
Courriel : courrier@ligue-vaudoise.ch

Imprimerie Beck, Lausanne